



PROPORTION DU TERRITOIRE DE MIDI-PYRÉNÉES COUVERT PAR UN DOCUMENT DE PLANIFICATION RÉPONDANT AUX EXIGENCES DU GRENELLE EN TERMES DE BIODIVERSITÉ (SCoT GRENELLE)



/ Réponse

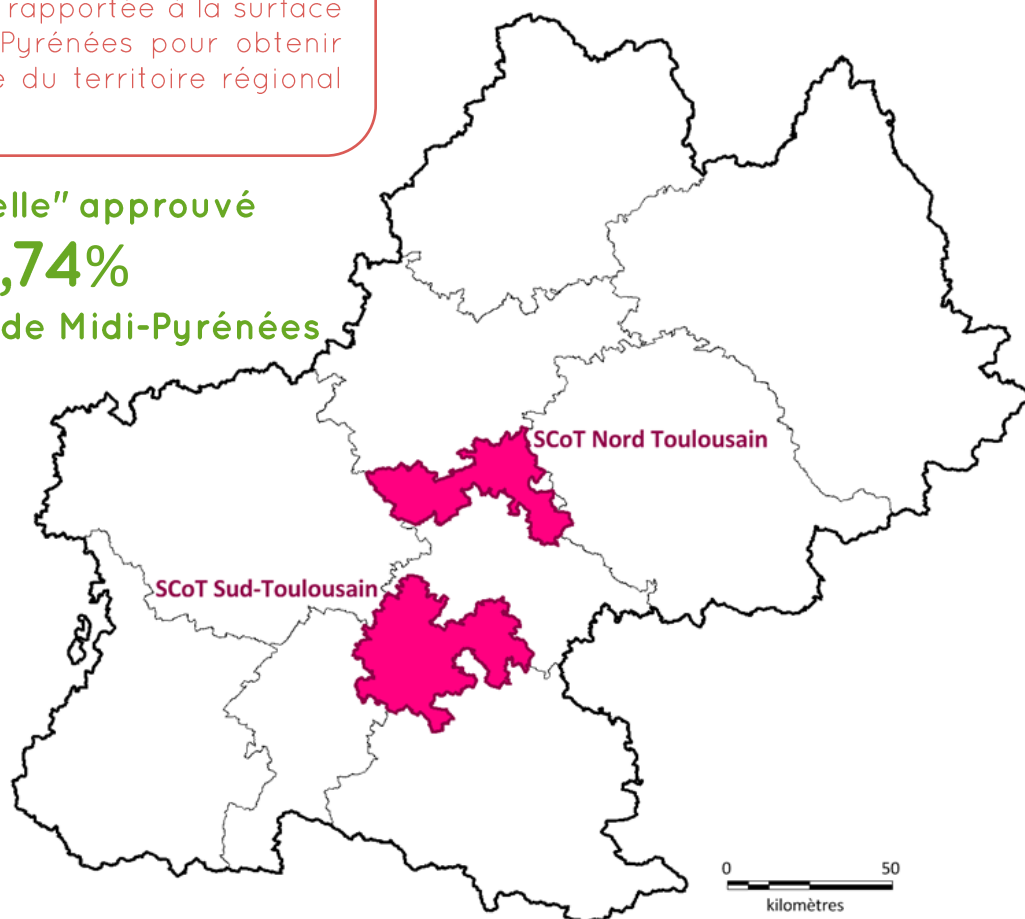
Le schéma de cohérence territoriale (SCoT), document de planification d'échelle intercommunale, est une clé d'entrée pertinente pour traiter la biodiversité dans les approches d'urbanisme. Les lois Grenelle sont venues renforcer le rôle des SCoT dans les questions environnementales : ils doivent notamment assurer la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. 3 ans après son approbation, le SRCE devra être pris en compte par les SCoT.

Méthode

L'indicateur est construit à partir des surfaces des communes concernées par un SCoT "Grenelle" approuvé, surface globale rapportée à la surface totale de Midi Pyrénées pour obtenir un pourcentage du territoire régional concerné.

Localisation des SCoT "Grenelle" approuvés au 30/06/14 en Midi-Pyrénées

**SCoT "Grenelle" approuvé
= 4,74%
de la superficie de Midi-Pyrénées**



Photos : Etalement urbain à Saint-Lieux-Les-Lavaur (81) © Véronique Ventre – ARPE MP



/ Réponse

Résultats

Avec 2 151,58 km² répartis sur 2 SCoT, c'est seulement 4,74 % du territoire régional qui bénéficie actuellement d'une démarche répondant aux exigences du Grenelle en termes de biodiversité. Cet indicateur permet d'identifier la part du territoire de Midi-Pyrénées avec un réel projet de territoire ayant une portée juridique qui croise les enjeux de biodiversité et d'aménagement.

Cet indicateur est pertinent à suivre à moyen terme car d'ici à 2017, tous les SCoT devront prendre en compte le SRCE et seront des SCoT "Grenelle".

Pour aller plus loin...

La déclinaison concrète des enjeux de biodiversité dans les aménagements se fait à une échelle plus fine que celle des SCoT, celle des PLU. Il faudrait donc pondérer cet indicateur en tenant compte des PLU compatibles avec leur SCoT "Grenelle", c'est-à-dire ceux qui mettent effectivement en œuvre les "règles" liées aux enjeux biodiversité définis par le SCoT.

D'autre part, pour être plus précis dans les territoires ayant un projet intégrant la biodiversité, il faudrait associer à cet indicateur celui des PLU "Grenelle" hors SCoT "Grenelle".

Enfin, cet indicateur ne prend pas en compte les SCoT dits SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), antérieurs aux SCoT "Grenelle", qui ont pour certains développé une démarche Trame verte et bleue d'ores et déjà en application aujourd'hui.

Sources

DREAL MP ; ARPE MP
Juin 2014

L'OB MP est porté par



Conservatoire
d'espaces naturels
Midi-Pyrénées



Avec le soutien de



Observatoire de la biodiversité de
Midi-Pyrénées
contact@ob-mp.fr
<http://ob-mp.fr>

Projet partenarial hébergé par :
Conservatoire botanique national
des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
Vallon de Salut – BP70 315
65203 Bagnères de Bigorre Cedex